ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/guestions/QANR5I 14QE86821



14ème legislature

Question N° : 86821	De I	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)		Question écrite	
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche			Ministère attributaire	Ministère attributaire > Éducation nationale	
Rubrique >enfants		Tête d'analyse >politique de l'enfanc		Analyse > défenseur des droits. propositions.	
Question publiée au . Date de changement Date de renouvellem Date de renouvellem Date de renouvellem Date de renouvellem	d'attribution : ent : 17/11/20 ent : 23/02/20 ent : 14/06/20	18/05/2017 15 16 16			

Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)

Date de renouvellement : 24/01/2017 Date de renouvellement : 23/05/2017

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, rendu public le 27 février 2015. Le Défenseur des droits souhaite que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant. Aussi, il souhaite connaître son avis sur la recommandation du Défenseur des droits visant à rendre obligatoire l'affichage de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les établissements scolaires, en complétant l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation.